



# UN NOUVEAU DÉPART POUR LE MÉE

AVEC

**JEAN-PIERRE GUÉRIN**

## CHARTRE D'ENGAGEMENTS POUR LA MISE EN PLACE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES AU MÉE-SUR-SEINE

La réforme des rythmes scolaires entrera en vigueur à la rentrée prochaine. Au Mée, plus de 2.500 enfants seront concernés. Ce sera donc un moment important pour les élèves, leurs familles et la communauté éducative. La réussite de cette réforme nécessite un projet solide et une concertation permanente avec l'ensemble des acteurs du monde éducatif.

Nous travaillons à cette réforme depuis plusieurs mois. **Les contributions de la communauté éducative (enseignants, parents, personnels, ...), la présence au sein de notre équipe de nombreux parents d'élèves du Mée, et les retours d'expérience d'autres collectivités locales garantissent le sérieux de cette préparation.** Nous savons que pour réussir cette réforme au service des enfants, il faut faire preuve de pragmatisme et concilier exigences pédagogiques, temps de l'enfant, attentes des parents.

C'est le sens des engagements que nous prenons ci-dessous et sur lesquels nous avons souhaité échanger avec vous. En tant que Maire et avec mon équipe, nous poursuivrons cette concertation au cours des prochains mois jusqu'à l'entrée en vigueur de la réforme mais aussi toute l'année 2014-2015 afin d'évaluer et d'ajuster le dispositif si cela s'avère nécessaire.

**Jean-Pierre Guérin**  
Conseiller général

### ***Nos Engagements pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires***

- Journée retenue : le mercredi matin
- Restauration scolaire le mercredi pour les enfants inscrits au centre de loisirs
- Plage horaire d'accueil des enfants : de 8 h 30 à 16 h 30, pause méridienne incluse
- Maintien des accueils périscolaires
- Des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) proposés autour de l'intérêt de l'enfant
- Des temps différenciés pour les élèves en maternelle et les élèves en élémentaire
- Un Projet éducatif autour d'ateliers artistiques, culturels ou sportifs, avec pour fil conducteur la citoyenneté
- Gratuité des TAP pour permettre à tous les enfants d'y participer
- Un suivi avant et après la mise en place de la réforme pour pouvoir l'adapter si nécessaire
- Associer les parents, le CME, les enseignants, le personnel éducatif, le personnel municipal et les associations au suivi et aux ajustements essentiels